

NOUT KOZÉ!

ÉDITION N°4 – FÉVRIER 2026

LA NEWSLETTER DU CRPMEM

Comité régional
des pêches maritimes
et des élevages marins
CRPMEM
de La Réunion



À la Une

Retours sur la première réunion de bureau de l'année 2026 !

Au programme de la « rentrée » des élus pour ce début d'année 2026, plusieurs points d'actualité sur le secteur ont été discutés, dont la récente révision des lignes directrices sur l'équilibre des segments de flotte en lien avec l'autorisation espérée à compter du mois d'avril d'octroi d'aides publiques pour la construction des navires de moins de 12 mètres, le renouvellement obtenu de la convention d'appui solidaire avec les armements de grande pêche et de pêche au large dans un objectif clair de préservation de l'unité au sein de la pêche réunionnaise, les avancées significatives obtenues auprès du Conseil régional avec l'accélération depuis six mois de l'instruction et de la sélection des demandes de subvention FEAMPA pour les ressortissants comme pour l'organisation professionnelle ou encore les avancées sur le futur contingentement de la pêche maritime de loisir dont les captures à La Réunion engorgent

le marché et bloquent l'écoulement de la production professionnelle.

Ce Bureau a également vu la validation de deux délibérations, une sur l'attribution des 17 premières licences de pêche à la palangre dérivante de surface pour l'année 2026, les autres demandes déposées étant restées jusqu'à présent incomplètes ; l'autre sur la signature d'une convention de partenariat avec le Centre sécurité requins (CSR) pour le partage des données des réseaux respectifs de récepteurs acoustiques..

Enfin, une ébauche de projet de valorisation patrimoniale et d'amélioration de la traçabilité du bichique local a été discutée pour être rediscutée avec les professionnels concernés dans la perspective d'un nouvel appel à projets à venir du Conseil régional.



LES BRÈVES DE QUAI

Le site internet va (enfin) renaître de ses cendres

Créé en 2015 mais abandonné sous la mandature 2017-2022, le www.crpmem.re se devait d'être refondu pour vous informer, pour vous accompagner, pour vous valoriser...

Ce sera chose faite à la fin du mois de mars avec le soutien financier déterminant du Fonds Cohésion, Attractivité et Accompagnement (CAA) du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM).

Le site internet va redevenir une vitrine d'intérêt collectif de notre secteur primaire ainsi qu'un espace de services aux professionnels et au grand public.

Deux nouvelles consultations publiques lancées

La Commission européenne vient d'ouvrir deux nouveaux appels à contribution publique, le premier visant à établir « une vision à l'horizon 2040 du secteur de la pêche et de l'aquaculture » et le second pour « définir une stratégie européenne sur les communautés côtières ».

Il est indispensable une nouvelle fois d'y participer pour porter les enjeux à prendre en compte à l'échelle des territoires ultramarins.

Le CRPMEM de La Réunion tentera d'y associer ses homologues des autres DOM pour renforcer en poids sa contribution.

Facturation électronique en approche

La facturation électronique va constituer la prochaine marche à franchir pour les opérateurs de la pêche professionnelle réunionnaise.

Sauf changement, cette obligation réglementaire entrera en vigueur au 1er septembre 2027 pour nos micro-entreprises avec l'émission et la réception des factures dématérialisées.

Le CRPMEM de La Réunion réalise actuellement un benchmark des différentes solutions digitalisées afin de proposer à ses ressortissants d'ici le milieu d'année les outils les plus efficaces et les moins chers.



Une décennie de croissance... et des défis majeurs à relever aujourd'hui!

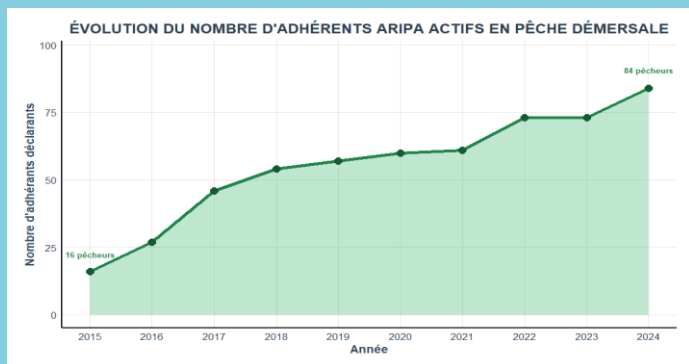
La pêche démersale à La Réunion se caractérise par une multitude d'espèces pêchées, des zones côtières historiquement très exploitées et une diversification vers les espèces plus profondes au cours des 20 dernières années... Leur exploitation représente un enjeu économique majeur pour les pêcheurs artisans côtiers réunionnais.

L'exploitation des ressources marines réunionnaises a connu une évolution marquée depuis le XIXème siècle. Cette activité, historiquement entravée par une « peur de la mer » et des infrastructures insuffisantes, s'est développée à partir de 1863 grâce à l'ouverture du littoral Ouest (Durville 2025). Ce développement a été possible grâce à la construction de la route de la Montagne, qui relie le centre-ville au port et à l'établissement de zones d'accostage sur la côte sous le vent, naturellement plus protégées des alizés et des vagues, contrairement au littoral Est.

Traditionnellement, jusqu'à la fin du XXème siècle, les pêcheurs artisans exploitaient intensivement les ressources démersales côtières entre 0 et 200 m de profondeur à la ligne à main et à la palangre de fond, leurs activités étant limitées par l'absence de motorisation de leurs embarcations (Biais et Taquet 1992, Roos et al. 1998). En revanche, l'exploitation des ressources démersales plus profondes (200-600 m) était relativement restreinte car la technicité nécessaire, la difficulté du métier et l'irrégularité des captures intéressantes rendaient cette activité risquée et donc peu de pêcheurs s'y engageaient régulièrement (Roos et al. 2023). Parallèlement, l'urbanisation du littoral et l'augmentation de la population ont induit une pression accrue sur les récifs coralliens (Tessier et al. 2008, Durville 2025). Dès les années 1980, les premiers signes de dégradation sont apparus : marquée par la diminution de la biodiversité, la destruction des habitats, surpêche généralisée. Les prélèvements ont atteint des niveaux « 5 à 15 fois supérieurs au seuil de gestion durable », entraînant une chute drastique de la biomasse par rapport aux zones préservées de l'océan Indien (Durville 2025).

Face à la surexploitation chronique des ressources côtières constatée dès les années 1980 (Fleury et al. 2011), un changement significatif est survenu au début des années 2000. Il marque un tournant dans l'évolution de la sécurité et de l'accès aux stocks profonds. L'avènement de technologies avancées, telles que le GPS, les sondeurs et les vires-lignes électriques, a ainsi permis d'améliorer la sûreté et la facilité d'accès à ces zones auparavant inaccessibles (Roos et al. 2001). Par la suite, une campagne de prospection menée en 2000 par le CRPMEI de La Réunion et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) a mis en évidence l'existence de ressources démersales commercialement intéressantes (Eumegestus illustris ou zambas, Etelis coruscans ou vivaneau-flamme), incitant les pêcheurs à exploiter ces espèces jusqu'à 600 m (Roos et al. 2001). Cette évolution a diversifié la pêche et a créé un métier complémentaire pour la flottille artisanale de La Réunion (Roos et al. 2023).

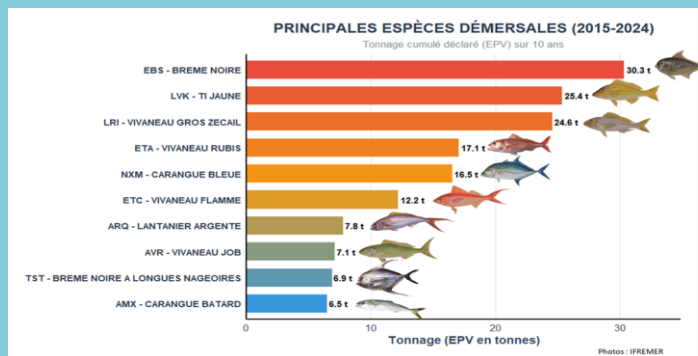
Une première analyse des données déclaratives des pêcheurs professionnels adhérents à l'Association réunionnaise interprofessionnelle de la pêche et de l'aquaculture (ARIPA) révèle une augmentation du nombre de pêcheurs qui ont adhéré entre 2015 et 2024, passant de 15 à 84 pour ceux ciblant les espèces démersales.



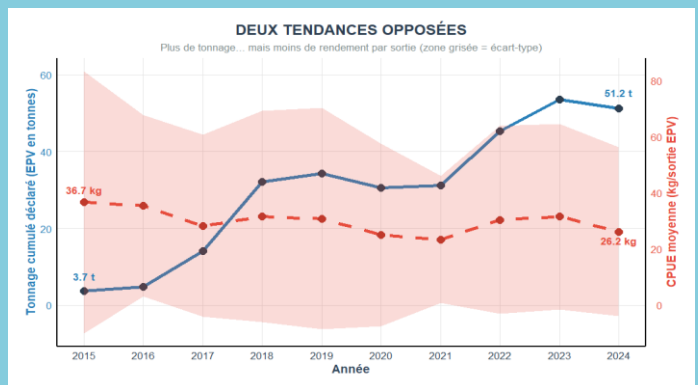
Parallèlement, les données de déclaration des pêcheurs, à travers leurs factures, indiquent une hausse notable du tonnage annuel, qui est passé de 1,5 à 51,2 tonnes durant cette période.

Cette augmentation est principalement le reflet du dynamisme et de l'engagement des pêcheurs professionnels qui ont déclaré leurs prises de manière plus exhaustive, mais aussi sans doute en partie du développement de la pêche des espèces profondes grâce aux moulinets électriques.

L'analyse de ces données permet aujourd'hui d'offrir une première vision de l'état global de la ressource et de ses variations au fil du temps. Les principales espèces débarquées par cette pêche démersale sont des Zambas (EBS), des TI Jaune (LVK), des Vivaneaux Gros Zécaïl (LRI), des Vivaneaux Rubis (ETA) et des Carangues Bleues (NXM), et plusieurs dizaines d'autres espèces, qui représentent globalement une valeur commerciale significative.



Cependant, l'analyse approfondie de ces données révèle aussi que le rendement moyen par sortie a connu une baisse marquée, avec une diminution estimée de 29%. Il est possible que la dynamique précédemment décrite contribue à une augmentation de la pression sur ces ressources démersales, un phénomène observé partout dans le monde lors d'un développement rapide des pêcheries.



Face à ces constats, partagés plus en détails par les études récentes (DMX-IPERDMX) menées par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), le CRPMEI de La Réunion a considéré essentiel d'agir de manière proactive pour assurer la viabilité de l'exploitation de ces ressources démersales.

Le projet SOS'DEM (Sauvegarde et gestiOn durable des Stocks d'espèces DEMersales à La Réunion), qui est lancé depuis le début de l'année 2026, s'inscrit dans une démarche co-constructive de la gestion durable des stocks de ces ressources, tout en assurant la viabilité économique et sociale des pêcheurs professionnels.

Ce programme a pour objectif d'enrichir les connaissances scientifiques relatives aux captures, à la biologie et à l'écologie des espèces démersales. Il consistera notamment en la mise en œuvre d'un protocole d'auto-échantillonnage, impliquant les pêcheurs professionnels et sur leur participation à la réflexion autour de mesures de gestion adaptées à leur contexte réel.

Vous, pêcheurs professionnels, en tant qu'acteurs centraux de cette pratique, êtes au cœur de cette initiative.

Vos expertises de terrain revêtent une importance cruciale pour la mise en œuvre de solutions adaptées, et il est impératif que vous vous saisissiez de cette opportunité, au travers du projet « SOS'DEM », pour contribuer à proposer par vous-mêmes des mesures afin de préserver ces ressources pour les générations futures.

Premiers déploiements en mer dans le cadre du projet AFICHÉ

Le projet « AFICHÉ » pour « Abondance, Fréquentation, Interactions, Connectivité Halieutique et Économie de l'exploitation des espèces pélagiques par la pêche artisanale réunionnaise sur les DCP ancrés » vise à améliorer les connaissances sur les populations de poissons pélagiques d'intérêt commercial, de mieux connaître les interactions entre les DCP ancrés et les écosystèmes marins et enfin de mieux caractériser l'intérêt du dispositif dans le maintien de la petite pêche artisanale réunionnaise.



Ce projet, débuté en 2024 et financé par le FEAMPA national 2021-2027, est porté par le CRPMEEM de La Réunion avec la collaboration de ses partenaires (CITEB, IFREMER, IRD). Après une phase d'acquisition du matériel électronique et acoustique, les 1ères opérations de terrain ont débuté fin janvier 2026 avec l'appui de l'IFREMER et ont permis d'installer 6 récepteurs acoustiques sur les 10 DCP ancrés sélectionnés du projet. Ces opérations en mer réalisées avec les plongeurs de l'IFREMER ont permis aussi d'inspecter l'état fonctionnel des DCP ancrés et d'effectuer des réparations afin qu'ils puissent rester opérationnels pour les pêcheurs professionnels durant cette haute saison de pêche.

Les DCP ancrés équipés sont SAINT-MARIE, POTENCES, OMEGA, SAINT-GILLES, ROCHESTENDRES et ETANG-SALE.

Le CRPMEEM de La Réunion tient à remercier les pêcheurs professionnels qui ont dû décaler leurs zones de pêche pour permettre la bonne réalisation de ces opérations et remercie par avance tous les pêcheurs travaillant sur ces zones à nous faire remonter l'état de ces DCP ancrés en appelant le comité des pêches au 0262 42 23 75 ou en signalant le DCP ancré détérioré directement via l'application Guet'DCP !

Les 4 derniers DCP ancrés des zones Sud et Est seront équipés au courant du mois de mars 2026 afin d'avoir un réseau acoustique au complet.

Les opérations de marquage débuteront quant à elles courant avril 2026 et ces récepteurs acoustiques pourront enregistrer sous l'eau le passage à proximité d'un DCP ancré d'un poisson équipé d'une marque acoustique interne.

À la fin du projet, l'analyse de l'ensemble des données spatio-temporelles acquises par ce réseau acoustique permettra de déterminer les dynamiques, les temps de résidence des poissons marqués et leurs interactions avec les DCP ancrés du parc.



La pêche réunionnaise en mission au Salon international de l'agriculture à Paris



Cette année encore, l'édition 2026 du Salon international de l'agriculture (SIA) a donné l'occasion au CRPMEEM de La Réunion de recevoir sur le stand de la Production locale réunionnaise (PLR) des membres du Gouvernement, des élus nationaux et européens ainsi que des conseillers ministériels pour porter la voix et les attentes de la pêche réunionnaise. Notre stand a même eu l'honneur de recevoir la visite du Président de La République.

Le président Zitte leur a tous défendu la nécessaire opérationnalité des aides au renouvellement de la flotte de pêche de moins de 12 mètres, l'augmentation des quotas de pêche aux pêcheries réunionnaises en océan Indien, la création d'un POSEI pêche pour la prochaine période de programmation 2028-2034, ou encore l'adaptation de la PCP et du règlement d'organisation commune des marchés à nos spécificités.

Un nouveau règlement contrôle déjà en souffrance !

La révision du règlement « contrôle » de l'Union européenne, censée encadrer les contrôles à bord, se traduit aujourd'hui par un empilement d'obligations administratives, sans bénéfice concret pour la gestion de la pêche ou la durabilité. Depuis 2022, les professionnels alertent sur des mesures déconnectées des réalités du terrain, qui compliquent le travail quotidien des marins, des patrons et des amateurs alors que la nécessité d'un contrôle efficace est une des garanties d'une politique commune de la pêche acceptable pour nos ressortissants.

Plusieurs exemples illustrent les difficultés à venir : un message de capture (FAR) à chaque opération de pêche, ce qui signifie pour les navires qui enchaînent les traits de passer plus de temps à déclarer qu'à pêcher et à interroger la vigilance au travail et pour le travail. Le renforcement des émissions VMS, avec des transmissions toutes les 15 minutes, ajoute aussi une contrainte technique supplémentaire coûteuse pour un objectif indéterminé. Cette obligation ne fait qu'augmenter les surcoûts directs pour les navires d'équipements, d'abonnements, de maintenance et de temps de gestion, sans réponse claire sur la prise en charge de ces données et leur utilisation future.

Face à cette situation, les représentants socioprofessionnels, par la voix du CNPMEEM, demande à la Commission européenne des clarifications rapides, un calendrier réaliste et une révision des dispositions les plus inadaptées, et ce, afin de parvenir à une réglementation proportionnée, applicable en mer et respectueuse du métier, construite avec ceux qui pêchent.

Depuis le 18 décembre 2025, la Commission européenne a révisé les lignes directrices pour l'analyse de l'équilibre entre les capacités et les possibilités de pêche pour les segments de flotte composés de navires d'une longueur inférieure à 12 mètres dans les régions ultrapériphériques.

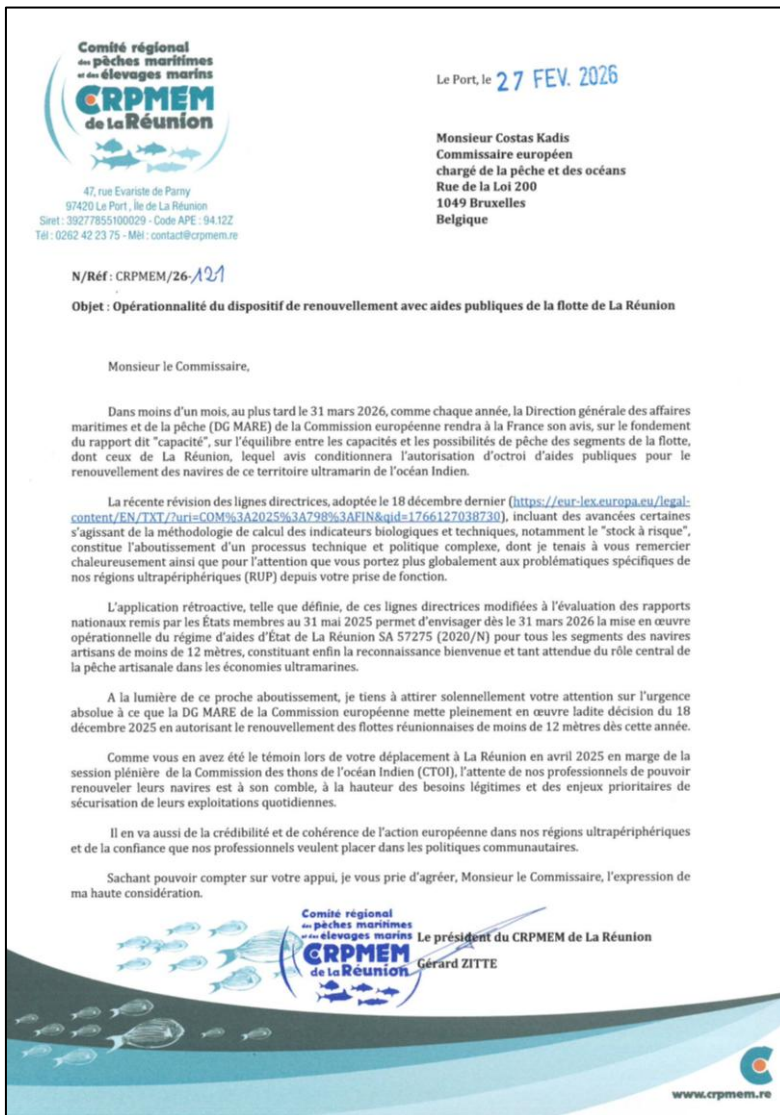
Ces nouvelles lignes directrices prévoient d'autres méthodes que les États membres concernés peuvent appliquer pour l'élaboration de certains indicateurs relatifs aux segments de flotte composés de navires d'une longueur inférieure à 12 mètres dans les régions ultrapériphériques. Ces autres méthodes tiennent compte, d'une part, des analyses scientifiques supplémentaires des rapports annuels sur la flotte établis par les États membres et, d'autre part, des informations spécifiques aux régions ultrapériphériques, telles que communiquées par les États membres concernés.

Ces nouvelles méthodes concernent notamment les indicateurs biologiques (SHI et SAR) et techniques (MJR) pour les navires de longueur inférieure à 12 mètres.

Ces lignes directrices modifiées, qui s'appliquent à l'élaboration et à l'évaluation des rapports nationaux que les États membres doivent présenter au 31 mai 2026 au plus tard mais aussi à l'évaluation des rapports nationaux remis par les États membres au 31 mai 2025, devraient ainsi permettre au 31 mars 2026 de reconnaître l'équilibre de tous les segments de flotte de pêche de moins de 12 mètres de La Réunion.

Ces informations doivent maintenant être confirmées par la pleine application par la Commission européenne de ces nouvelles lignes directrices modifiées.

C'est la finalité recherchée du courrier que le président Zitte a décidé d'envoyer au Commissaire Kadis pour s'assurer du bon aboutissement de ce long et complexe processus technique et politique l'invitant à veiller à la mise en œuvre pleine et entière par la DG MARE de cette décision.



Retour en images sur les rencontres institutionnelles du SIA 2026

De gauche à droite, avec François Garcia, conseiller agriculture et mer de la ministre des Outremer ; avec les eurodéputés Éric Sargiacomo puis François-Xavier Bellamy ; avec le vice-président du Parlement européen, Younous Omarjee ; avec l'eurodéputée Isabelle Le Callennec ; avec la ministre de l'Agriculture Annie Genevard ; avec Olivier Jacob, nouveau conseiller outremer de l'Élysée ; avec l'ancien Premier ministre Gabriel Attal ; avec la ministre de la Pêche Catherine Chabaud...



Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion
 47 rue Évariste de Parry 97420 Le Port – 0262 42 23 75
 Directeur de publication : Gérard Zitte – Rédacteur en chef : Ludovic Courtois
 Rédaction : Aniciah Rabemanaja, David Guyomard, Léa Ligdamis, Thomas Poirout
 Photographies : Léa Ligdamis, Thomas Poirout